

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du mardi 24 novembre 2015**

Droit de préemption

Les biens cadastrés section C n° 614, 615 et 1817 sis rue du réservoir constitués d'un bâtiment et d'un terrain sont mis en vente. Le Conseil Municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption.

Convention Centre de gestion

Les petites communes de la Haute-Loire adhèrent au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Cette structure apporte une aide de proximité pour l'utilisation et l'exploitation des logiciels métiers (comptabilité, élections, Etat Civil...). La convention liant le CDG et les communes arrive à expiration le 31 décembre 2015. Une nouvelle convention de 5 ans est signée à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Loi Notre impose l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale afin de renforcer ces intercommunalités. Une carte de synthèse propose la fusion en une seule « grosse communauté », les communautés de communes des Portes d'Auvergne, de l'Emblavez, la communauté d'agglomération du Puy et le pays de Cayres-Pradelles. Le périmètre ainsi défini, ne correspond pas aux attentes de la commune car les élus souhaitent conserver la maîtrise de l'urbanisme et ne veulent pas d'un Plan Local d'Urbanismes Intercommunal. De plus, certains trouvent que le territoire proposé n'est pas équilibré et homogène. De même, les conséquences en termes de fiscalité ne sont pas connues. Le Conseil Municipal vote donc contre le périmètre présenté par Monsieur le Préfet et souhaite que de nouvelles propositions soient faites par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

DETR et réserve parlementaire

Les dossiers de demandes de subventions concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sont à déposer avant le 31 décembre 2015. Il est décidé de présenter un premier dossier pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes aux services préfectoraux (projet ACTES : Aide aux Contrôles de légalité dématérialisé). La demande portera sur l'acquisition d'un ordinateur portable, l'achat d'un certificat électronique et les prestations de démarrage de ce projet. La dépense est plafonnée à 2000 € et la subvention accordée s'élève à 70 %).

Le deuxième dossier portera sur la réfection d'une voirie rurale.

Une demande de réserve parlementaire de 7 500 € va être déposée pour des travaux d'aménagement autour de l'église.

Les travaux d'aménagement du bourg vont être lancés. L'entreprise est retenue pour l'aménagement de trottoirs, de places de parking, de chemins piétonniers, d'accessibilité et la mise en place de ralentisseurs sur les deux routes départementales traversant le bourg. Une réunion publique est organisée pour présenter le projet aux habitants de Beaulieu le vendredi 11 décembre à 20 h à la salle polyvalente.

Tarifs 2016

Les tarifs des différents services (cantine, ramassage scolaire, locations de salles...) restent inchangés par rapport à 2015.